

**ASSEMBLEE NATIONALE**14 décembre 2005

---

**DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 160

présenté par  
M. Dutoit  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans le troisième alinéa de cet article, après les mots :

« par des personnes morales »,

insérer par deux fois les mots :

« et tous les établissements ouverts au public tels que bibliothèques, archives et centres de documentation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.